



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le vendredi 21 JUIN 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET :** **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN  
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME  
D'INTERET GENERAL "MIEUX HABITER MIEUX LOUER" CONCLUE  
AVEC LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE -**

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc  
PONA Valérie  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie.....Procuration à Mme Primo  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy  
MASINI Jocelyne  
PONTET Anthony  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne  
PARDO Bernard  
KADRI Zahia .....Procuration à Mme Pona  
PARLANI René.....Procuration à Mme Arnal  
IDDIR Chérifa  
TOUAT Didier.....Procuration à M. Porcédo  
SEMENZIN Véronique .....Procuration à M. Pontet  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine  
BUSCA-VOLLAIRE Céline  
BAGNIS Alain  
MIOSSO AICE  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice  
MARTINEZ Karine ..... Absente  
RIGAUD Hervé.....Absent  
AMIC Bruno .....Absent  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio .....Procuration à Mme Apothéloz  
BLANGERO Maryse .....Absente  
LEPOITTEVIN Clément .....Absent

Nombre total de conseillers : 35  
Présents à la séance : 24  
Nombre de pouvoirs : 06  
Absents à la séance : 05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Par délibération du 29 février 2016, vous m'avez autorisé à signer la convention relative au Programme d'Intérêt Général « Mieux habiter, mieux louer » avec secteurs renforcés pour la période 2016 – 2019.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté du Pays d'Aix et la commune se sont engagées à concourir à la production d'une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés dans le parc privé, avec un objectif double : réhabiliter les secteurs identifiés et développer une offre adaptée aux populations ayant des besoins spécifiques (personnes âgées et/ou handicapées, étudiants, jeunes actifs..)

La Métropole Aix Marseille Provence est devenue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 compétente en matière d'habitat et a poursuivi les objectifs et actions de ce dispositif.

Au-delà du PLH, la Métropole et la commune ont mis en œuvre plusieurs dispositifs qui concourent à la réhabilitation et rénovation de l'habitat pour réduire la vacance, lutter contre l'insalubrité et la précarité énergétique ou encore contribuer à la production d'une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés dans le parc privé.

La convention de PIG "Mieux habiter, mieux louer" a été conclue initialement pour une période de 36 mois, qui arrive à terme le 27 septembre prochain.

Tous les partenaires, sont favorables à la reconduction de ce programme, afin de toucher davantage de logements appartenant aux propriétaires bailleurs d'une part, mais aussi d'insister sur la lutte contre l'habitat indigne. Les autres axes d'interventions sont maintenus : lutte contre la vacance, réduction des gaspillages énergétiques, production de logements locatifs conventionnés, afin d'améliorer les conditions d'habitat du parc de logements privés.

Au vu des bons résultats et des demandes constantes des particuliers d'aides à la réhabilitation, il apparaît nécessaire de prolonger la durée du PIG.

L'avenant ci-annexé entérine la prorogation du dispositif pendant deux ans jusqu'au 27 septembre 2021, afin d'éviter une rupture dans le processus de demande et d'attribution des aides à la réhabilitation et précise les modalités d'application de cette prolongation.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** D'approuver le projet d'avenant à la convention du Programme d'Intérêt Général "Mieux habiter, mieux louer" pour la période 2016-2019 ci-joint, prorogeant ce dispositif jusqu'au 27 septembre 2021.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant à cette convention et tous documents s'y rapportant.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**  
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 03 JUL. 2019  
AFFICHÉE LE : 03 JUL. 2019  
ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 03 JUL. 2019